

Produits énergétiquement efficaces: équipements de bureau et de communication, programme d'étiquetage Energy star

2000/0033(COD) - 12/09/2001

La commission a adopté le rapport d'Eryl McNALLY (PES, UK) qui approuve la position commune du Conseil selon la procédure de codécision (2ème lecture). Elle a adopté un amendement seulement (ceci étant un amendement présenté en 1ère lecture) selon lequel, en vue de compléter l'étiquetage des appareils les plus efficaces, il serait utile de retirer progressivement du marché les appareils les plus inefficaces. Si un accord sur base volontaire avec les fabricants ne s'avère pas possible, alors la Commission devrait faire des propositions visant à légiférer dans ce domaine.